



Objection provisoire à enregistrement d'une marque

Par **jocelyn Kersulec**, le **26/09/2008** à **16:07**

Bonjour, j'ai déposé une marque "La Table Bio bretonne". Une objection vient d'être effectuée. Les produits de la demande d'enregistrement concernent les mêmes classes de produits et sont identiques ou similaires à ceux bénéficiant des indications géographiques. Le terme "bretonne" qui se définit comme un produit originaire de la Bretagne, évoque incontestablement l'indication géographique protégée "volaille de Bretagne" et la demande d'enregistrement de l'indication géographique protégée "farine de blé noire de Bretagne".

"La Table Bio Bretonne" est une marque déposée pour le secteur de la restauration gastronomique et dans la vente-transformation des produits issus de l'agriculture biologique. Il faut savoir qu'une des spécialités gastronomiques de "La Table Bio Bretonne" est la galette bretonne utilisant de la farine de blé noire de Bretagne et pouvant être accompagnée dans certains plats de volaille de Bretagne.

Qu'en est-il si je vends des plats préparés utilisant de la farine de Bretagne ou de la volaille de Bretagne ? Quels sont mes droits en terme d'utilisation, de publicité si je régularise mon enregistrement ou il y a-t-il possibilité d'émettre des objections ?

Par avance, je vous remercie des conseils et des renseignements que vous pourrez m'apporter. Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

JOCELYN KERSULEC